

LE PASTEUR – BORÉE

Avocats Associés

*Société Civile Professionnelle inscrite aux
Barreaux d'Argentan et de Caen*

1 rue Saint-Martin 61200 ARGENTAN
1 rue Georges Clemenceau 14700 FALAISE

Tel. : 02 33 67 09 98 - Fax : 09 70 32 49 16

avocats@lepasteur-boree.fr

PIÈCES NÉCESSAIRES EN VUE DU PREMIER RENDEZ-VOUS

Dans le cadre d'un divorce par acte d'avocats, merci d'apporter, le jour de votre rendez-vous, les documents suivants :

- Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Numéro de sécurité sociale

PIÈCES NÉCESSAIRES POUR LA SIGNATURE DU DIVORCE

- Pièce d'identité (carte d'identité ou passeport)
- Livret de famille
- Justificatif de domicile
- Numéro de sécurité sociale
- Copie intégrale de moins de 3 mois de :
 - L'acte de mariage
 - L'acte de naissance de chacun des époux
 - L'acte de naissance des enfants *
- Formulaire d'information pour les enfants mineurs en âge de le signer *
- Déclaration sur l'honneur de chacun des époux
- Le contrat de mariage *
- L'acte de partage notarié *

* éventuellement